



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 MARS 2013
à 18 H 00**

⇒ **Convocation en date du** : 7 mars 2013

⇒ **Président de séance** : Monsieur Jean-Paul VINCHELIN, Maire

Monsieur Daniel WILLER est désigné secrétaire de séance

Présents :

M. VINCHELIN – M. GAUL – M. LOUIS – M. COLIN - M. RAOULT – M. WILLER –
M. THIL – Mme BESOZZI – M. MUCKENSTURM – M. SCHNEIDER (arrivée à 18 h 10)
Mme GILAIN – Mme NEPOTE-CIT – M. BRAND – M. BERNARD - Mme FOOS – M.
GOSSE – Mme GEORGES – M. COURRIER - M. MAUJEAN

Excusés:

Mme VILLA	(pouvoir à M. THIL)
Mme LAMBERT	(pouvoir à M. WILLER)
Mme KADOK	(pouvoir M. SCHNEIDER)
Mme MOUREAUX	(pouvoir à M. RAOULT)
Mme GRAFF	(pouvoir à M. GAUL)
Melle HUSSON	(pouvoir à M. LOUIS)
Mme NICOLAU	(pouvoir à Mme BESOZZI)
Mme LERE	(pouvoir à M. BRAND)
M. VERPAUX	(pouvoir à M. MUCKENSTURM)
Mme FRECHIN	(pouvoir à M. MAUJEAN)

Précédent compte-rendu :

Monsieur MAUJEAN souligne que le vote, de son groupe, sur les délibérations N° 5 et 6, ne figure pas sur le compte-rendu.

En préambule, Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Stéphane HESSEL (Diplomate, Résistant, Ecrivain et Militant) décédé le 22 février dernier.

Ce grand Humaniste n'a cessé de militer pour les Droits de l'Homme.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

Délibération n° 13/2013

DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL – ASSOCIATION NEOMYS

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN précise que cette demande est légale. Le siège de cette association est situé à Neuves-Maisons.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 14/2013

PRESTATION INDEMNITE GARDE CRECHE S.N.C.F. – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL FAMILIAL – CRECHE COLLECTIVE – CONVENTION AVEC LA S.N.C.F.- AVENANT

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN souligne que la S.N.C.F. réfléchit à des cadencements mieux organisés sur la voie qui dessert Neuves-Maisons.

Michel RAOULT déclare que cette ligne rend d'immenses services.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 15/2013

SPECTACLE ANNIE CORDY – TARIF D'ENTREE ET PERCEPTION DE LA RECETTE

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Jean-Paul VINCHELIN précise qu'il y a similitude entre cette délibération et celle adoptée par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Guy BERNARD demande le montant du cachet d'Annie Cordy.

Jean-Paul VINCHELIN répond que cette information sera transmise.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 16/2013

DELIBERATION ACCEPTANT L'ENTREE ENVIGUEUR DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES EN SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN

Monsieur le Maire souligne qu'il n'existe aucune obligation à délibérer (uniquement pour les communes qui mettent le dispositif en place en 2014).

Il souhaite, à travers cette délibération, « une clarté de vue » du Conseil Municipal et marquer l'engagement de notre commune pour une mise en place en 2013.

Deux comités travaillent sur ce dossier, l'un politique, l'autre technique.

Monsieur le Maire souligne le travail soutenu mené avec les enseignants, les parents d'élèves et le monde associatif. Il fait remarquer que le débat doit être, aussi, financier.

Il déclare que l'objectif est le mieux être de l'enfant et son épanouissement.

A ce point du débat, Monsieur le Maire fait part du choix de l'architecte par jury de concours et présente la maquette de la future école Emile Zola. Jury qui s'est prononcé à l'unanimité.

Philippe MAUJEAN fait remarquer qu'à partir de 2015, la charge relative à la mise en place de ces nouveaux rythmes sera entièrement supportée par la collectivité.

C'est selon Monsieur MAUJEAN : « un nouveau ministre, une nouvelle réforme dont il faudra des années pour analyser les effets ».

Il déclare son groupe favorable .

Jean-Paul VINCHELIN rappelle l'inscription de ce projet dans le programme présidentiel.

Guy BERNARD déclare que « nous étions les bons derniers sur cette question ».

Il souhaite connaître les coûts de cette opération.

Jean-Paul VINCHELIN répond qu'une ligne budgétaire spécifique sera certainement créée : « je rendrai ce coût le plus lisible possible ».

Il rappelle que la participation des élèves aux activités se fait sur la base du volontariat des parents, ces activités étant optionnelles.

Pascal SCHNEIDER considère que cette réforme ne sera complète que « lorsque la réforme sera faite sur l'année scolaire ».

Philippe MAUJEAU considère « qu'il faut toucher à la forme, mais aussi, au fond ».

Jean-Paul LOUIS précise que les activités proposées peuvent, aussi, prendre la forme de soutien scolaire.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL
--

♦ Monsieur le Maire donne le détail (remis sur table) des tarifs de la crèche et des loyers.

♦ Monsieur le Maire apporte ses félicitations à l'association les « Fées Minines » pour cette édition 2013, couronnée de succès.

♦ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Procureur de la République. Courrier qui fait état du classement sans suites de plusieurs plaintes de Monsieur Guy BERNARD à l'encontre d'associations néodomiennes (O.C.E.A.N., F.J.E.P. et O.A.S.I.S. France-Maroc). Jean-Paul VINCHELIN déclare qu'à travers ces plaintes, dont ses tracts se sont fait largement l'écho, Monsieur BERNARD a voulu une fois encore jeter le discrédit, tant sur le monde associatif local et leurs responsables que sur les élus municipaux. C'est sur lui que la justice de notre République fait, aujourd'hui, porter ce discrédit à travers cette réponse.

Séance levée à 19 h 05

*Le secrétaire de séance,
Daniel WILLER*

*Le Maire
Jean-Paul VINCHELLIN*